



© UNHCR Burundi - Des femmes traversent la rivière Rusizi pour fuir les violences en RDC et trouver refuge au Burundi.

PLAN DE RÉPONSE INTER-AGENCES POUR LES RÉFUGIÉS – BURUNDI

Situation d'urgence en RDC

Mars – Septembre 2025

Populations incluses dans le plan de réponse : Réfugiés, Rapatriés,
Ressortissants de pays tiers et Migrants

Table des matières

Aperçu général	3
Données de population	3
Contexte et analyse de la situation	4
Profil des nouveaux arrivants	5
Principales caractéristiques des zones d'arrivée prévues	6
Objectifs stratégiques nationaux	7
Priorités transversales	9
Réponse sectorielle nationale	10
Partenariat et coordination	20
Besoins financiers inter-agences	24

Aperçu général

Plan de réponse pour le Burundi

Mars – Septembre 2025



90 000

Population réfugiée projetée sur 6 mois



76,5 M







Besoins financiers totaux



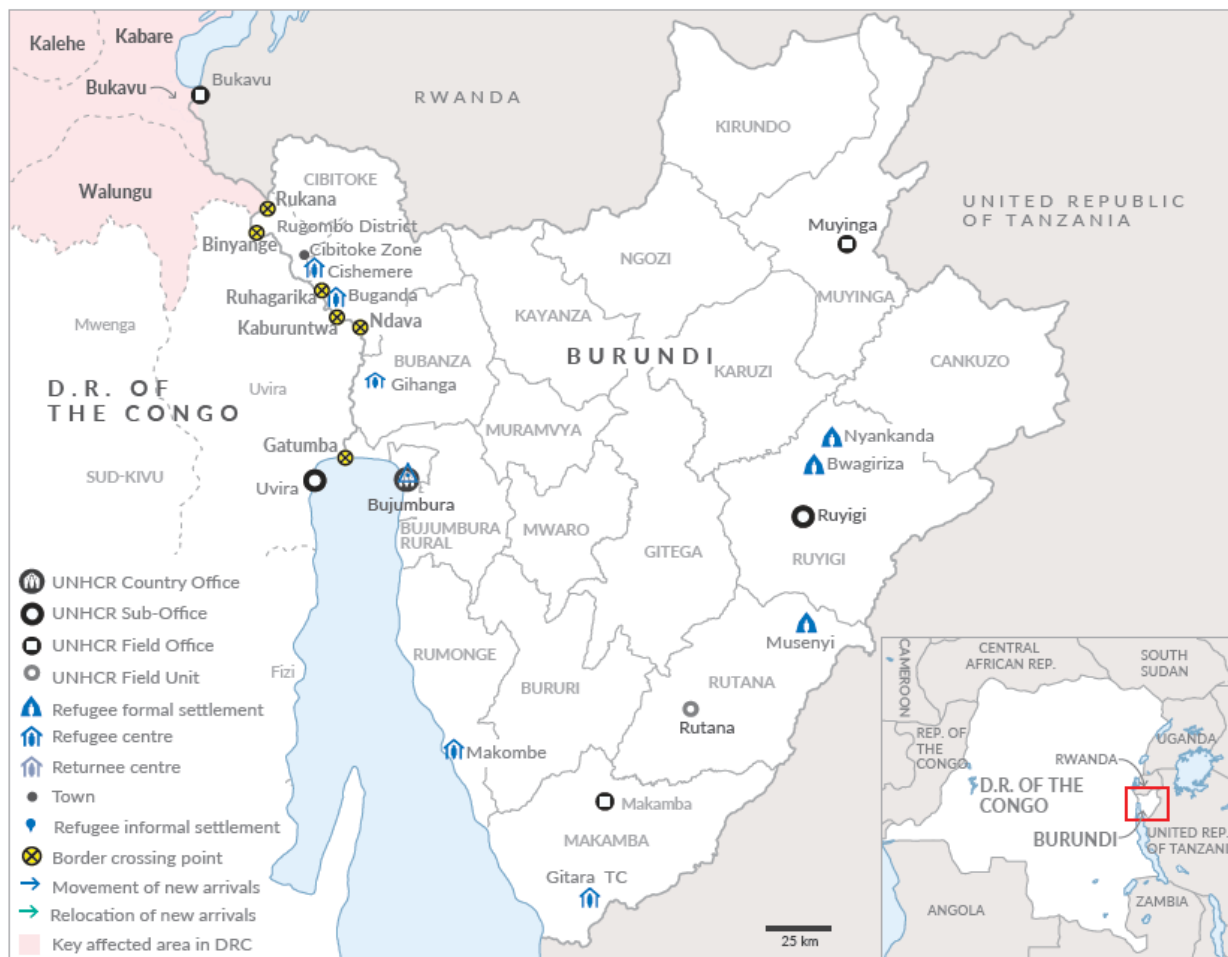
16

Partenaires du Plan de Réponse pour les Réfugiés (RRP)

Données de population

Chiffres actuels clés ¹	Chiffres de planification
 69,854 Nouvelles arrivées estimées depuis la RDC depuis janvier 2025	90,000 Nombre estimé de nouveaux réfugiés sur 6 mois
 12,872 Relocalisés	16,000 Nombre estimé de rapatriés
 89k Réfugiés de la RDC au Burundi avant janvier 2025	4,000 Migrants
 1,650 Réfugiés retournés assistés	90,000 Population réfugiée déjà présente
 26,707 Réfugiés enregistrés	
 39,753 Pas encore vérifiés	
1,744 No show	

¹ Chiffres au 21 mars 2025.



Contexte et analyse de la situation

Depuis le début de l'année 2025, la région des Grands Lacs a connu une intensification marquée de la violence dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). De violents affrontements entre groupes armés, notamment le groupe rebelle M23 et d'autres milices locales, ont entraîné d'importants déplacements de populations civiles. Face à cette situation, de nombreux réfugiés cherchent à rejoindre les pays voisins, en particulier le Burundi, qui partage une frontière de 236 km avec la province du Sud-Kivu en RDC.

Pour établir les chiffres de planification ci-dessus, les scénarios à haut risque suivants ont été pris en compte :

- A. Poursuite du conflit sans cessez-le-feu, ni dialogue politique.
- B. Extension du conflit à Uvira et aux territoires environnants (nouvelles zones de conflit entraînant des déplacements massifs).
- C. Interruption de l'assistance humanitaire vitale pour les personnes déplacées et les membres vulnérables des communautés, poussant à de nouveaux déplacements à l'intérieur et hors de la RDC.
- D. Rupture d'approvisionnement et interruption des services publics dans les zones urbaines moyennes et grandes, entraînant des mouvements de population.

Ce plan de réponse s'appuie sur le plan de contingence inter-agences activé, élaboré en concertation avec les autorités et les partenaires. Il est principalement basé sur le troisième scénario (Scénario C), justifié par les arrivées massives enregistrées en février 2025, avec 67 000 personnes en besoin de protection internationale au 19 mars 2025.

L'afflux de réfugiés au Burundi a atteint un point critique, avec des milliers de personnes qui fuient les conflits et l'instabilité en RDC. Le pays fait face à un défi humanitaire majeur, rencontrant des difficultés à accueillir un nombre croissant de réfugiés arrivant dans différents sites et centres de transit. Ces personnes, souvent déplacées par la violence et l'insécurité, ont un besoin urgent d'assistance, notamment en matière de protection, d'abris, d'aide alimentaire et de soins médicaux.

À mesure que la situation se détériore, la pression sur les ressources du Burundi s'intensifie, obligeant les organisations internationales et les acteurs humanitaires à intervenir pour apporter leur soutien. L'ampleur de la crise souligne l'urgence à apporter des solutions globales, tant sur le plan de l'assistance d'urgence que des stratégies à long terme, pour garantir la sécurité et le bien-être des populations déplacées. La situation demeure instable, avec des arrivées continues, ce qui rend indispensable une réponse rapide et efficace des acteurs nationaux et internationaux.

Compte tenu des arrivées déjà enregistrées et des flux attendus, ce plan propose une réponse adaptée à la situation. Toutes ces mesures s'inscrivent dans une approche intégrée et multisectorielle, mobilisant des ressources humaines et financières importantes pour faire face à cet afflux massif, tout en assurant la protection, la dignité et l'accès aux services essentiels des réfugiés dans une région marquée par des conflits prolongés et des tensions croissantes.

Ce plan de réponse est intégré dans le Plan régional de réponse pour les réfugiés de la République Démocratique du Congo (DRC RRP), qui couvre à la fois les 90 000 réfugiés congolais déjà présents au Burundi et les 90 000 nouveaux arrivants attendus en 2025.

Profil des nouveaux arrivants

En 2025, le Burundi continue de faire face à un afflux important de personnes en quête de protection, dont la majorité provient de la République Démocratique du Congo (RDC). Parmi ces nouveaux arrivants, on compte majoritairement des femmes, des enfants et des personnes âgées, dont la vulnérabilité est exacerbée par les réalités éprouvantes de la fuite et la traversée de la rivière Rusizi dans des conditions déplorables.

La plupart des réfugiés arrivent par Gatumba, principalement en provenance de l'agglomération urbaine d'Uvira, tandis que ceux qui entrent par Rugombo viennent majoritairement de zones rurales, notamment des villages de la plaine de la Rusizi comme Sange, Luvungi, Katogota, Luberizi, Kamanyola, ainsi que de la ville de Bukavu et ses environs.

On estime que 60 pourcents de la population réfugiée congolaise provient de zones rurales de la RDC, tandis que 40 pourcents viendraient de zones urbaines. En cas d'attaque contre Uvira ou si la population s'y sent menacée, un afflux massif par Gatumba est à prévoir. Dans ce cas, les réfugiés appartiendraient principalement aux groupes ethniques suivants : Bavira, Bafulero, Babembe, Bashi, Barundi et Banyamulenge.

Selon les tendances actuelles des arrivées, il est également prévu que la proportion de femmes et d'enfants de moins de 18 ans soit élevée parmi les nouveaux arrivants. Il est anticipé que de nombreux enfants soient séparés de leurs familles pendant leur fuite, et que des survivantes de violences sexuelles fassent partie

des nouveaux arrivants, ainsi que des personnes souffrant de maladies chroniques ou tombées malades en raison des conditions de déplacement.

Par ailleurs, certaines personnes viendraient de Bukavu en passant par les montagnes de Kamanyola, et des demandeurs d'asile pourraient arriver de Baraka et Mboko.

Les rapatriés burundais, les migrants de retour de la RDC, ainsi que les ressortissants de pays tiers résidant en RDC fuient également dans ce mouvement, aux côtés des réfugiés congolais, en raison de l'insécurité persistante. La stratégie consiste à assurer une protection et une assistance initiales à tous les nouveaux arrivants. Une fois le statut déterminé, les services et types d'assistance différeront selon les besoins spécifiques des quatre catégories de population concernées.

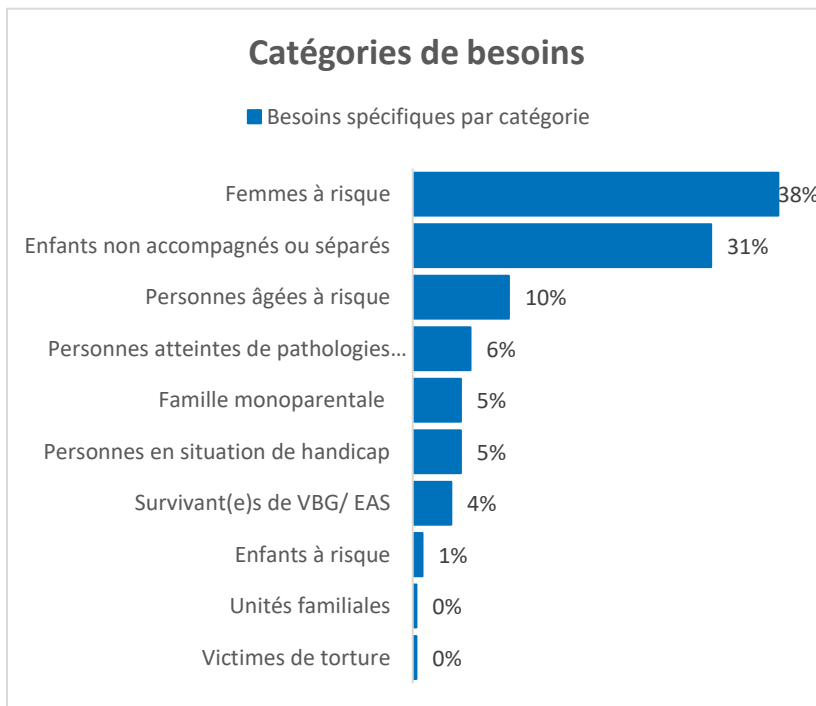
Conformément à la stratégie existante, la réponse en faveur des rapatriés burundais s'inscrit dans la Stratégie pluriannuelle multipartenaires 2024-2027 du HCR, intitulée « Processus de rapatriement et paquet d'assistance au retour pour une durée de trois mois ». Au-delà de ces trois mois, leurs besoins humanitaires seront pris en compte dans les réponses sectorielles, en fonction des ressources disponibles.

Dans un souci de préserver le caractère civil de l'asile, les autorités provinciales et le CICR prendront en charge les éventuels combattants identifiés parmi les arrivants.

Principales caractéristiques des zones d'arrivée prévues

Bien que les autorités aient désigné des points d'entrée officiels, la nature du conflit et les déplacements continus ont poussé de nombreux nouveaux arrivants à franchir la frontière burundaise par des voies informelles. Au sein de l'afflux actuel, on observe un nombre important de réfugiés traversent la rivière Rusizi pour rejoindre le Burundi, souvent au péril de leur vie, avec notamment le risque de noyade. Afin d'atténuer ces risques, la réponse inclura une coordination renforcée avec les autorités pour sécuriser les voies de passage et renforcer les mesures de protection.

Beaucoup de ces réfugiés proviennent de villages ruraux situés dans la vaste plaine de la Rusizi, qui s'étend entre la RDC et le Burundi, ainsi que des régions des Hauts et Moyens Plateaux. D'autres sont attendus par voie lacustre via le lac Tanganyika, notamment vers les régions de Rumonge et Nyanza-Lac. Ceux qui fuient Uvira devraient quant à eux emprunter la route passant par Gatumba avant d'être transférés vers un centre de transit.



En conséquence, les principales localités d'accueil des nouveaux arrivants se trouvent dans les plaines occidentales du Burundi, allant de Cibitoke à Nyanza-Lac. Ces zones sont principalement composées de villages ruraux aux habitations dispersées, ponctués de petites agglomérations, à l'exception de Bujumbura, Rumonge, Cibitoke et Nyanza-Lac, qui sont classées comme des centres urbains de tailles diverses.



Riziki a fui le conflit dans l'est de la RDC avec ses enfants. En route vers un site de réfugiés plus sûr au Burundi, elle espère désormais leur offrir un environnement plus sécurisé. © HCR/Charity Nzomo

Objectifs stratégiques nationaux

Afin de préserver le caractère civil de l'asile, le Commissariat Général des Migrations (CGM) sera chargé du filtrage sécuritaire de toutes les personnes arrivant aux points d'entrée, dans le plein respect du principe de non-refoulement. Les autorités prendront en charge tout combattant identifié, avec l'appui du CICR.

Étant donné que les personnes fuyant la RDC peuvent inclure des ressortissants congolais demandant l'asile, des rapatriés burundais, des migrants ou des ressortissants de pays tiers de retour, le CGM assurera le tri des nouveaux arrivants par pays d'origine, en précisant la catégorie à laquelle chaque personne est rattachée. Les principales autorités et agences impliquées dans ce processus sont : ONPRA/HCR, DGRRR/HCR et l'OIM.

L'ONPRA mènera le processus de reconnaissance *prima facie* des demandeurs d'asile congolais dans les centres de transit et, si nécessaire, dans les sites d'accueil.

Les rapatriés burundais identifiés par le Gouvernement du Burundi et le HCR seront transférés vers des centres de transit pour rapatriés, où ils suivront les procédures existantes pour les retours facilités.

Les besoins des ressortissants de pays tiers fuyant la violence en RDC seront dûment pris en compte, notamment s'ils souhaitent un retour volontaire dans leur pays d'origine. Cela nécessitera la mise en place d'un système de traitement distinct de celui prévu pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le Gouvernement du Burundi et l'OIM collaboreront pour identifier les ressortissants de pays tiers ayant des besoins spécifiques en matière de protection, tandis que l'OIM coordonnera les mesures d'assistance aux migrants, y compris le retour volontaire, l'assistance au voyage et le soutien en matière de santé et de soutien psychosocial. Les migrants seront orientés vers l'OIM.

Si un ressortissant de pays tiers se présente à l'ONPRA et au HCR en indiquant que, pour des raisons de protection, le retour dans son pays d'origine n'est pas sûr, une procédure de détermination du statut de réfugié sera engagée.

Comme mentionné ci-dessus, ce plan de réponse prévoit des approches différenciées pour les réfugiés, les rapatriés, les ressortissants de pays tiers et les migrants.

Le cadre de réponse pour les réfugiés vise à définir les processus et activités prioritaires qui doivent être mis en œuvre, depuis le point d'entrée → le centre de transit → la relocalisation → jusqu'au site d'accueil final. Les activités de réponse détaillées ainsi que les agences responsables de leur mise en œuvre seront définies de manière à clarifier et structurer le déroulement du processus de réponse.

Afin de structurer ce plan de réponse, cinq objectifs ont été définis pour guider et formuler les activités essentielles à entreprendre :

Objectif stratégique 1 : Garantir un environnement de protection

Les efforts viseront à renforcer les capacités de réponse en matière de protection afin de fournir une assistance vitale, rapide et inclusive, notamment à travers l'enregistrement, le suivi aux frontières et l'identification des personnes à risque accru. Des interventions spécialisées en protection seront renforcées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables, y compris des mesures de protection de l'enfance et une assistance ciblée aux survivant(e)s de violences basées sur le genre (VBG) et d'exploitation et d'abus sexuels (EAS)

Objectif stratégique 2 : Permettre aux personnes vulnérables de satisfaire leurs besoins essentiels

Les conditions d'accueil seront améliorées afin de garantir la sécurité et la dignité des nouveaux arrivants, en renforçant les capacités aux points d'entrée, dans les centres de transit et les sites d'accueil. Une approche multisectorielle sera adoptée pour fournir une assistance essentielle, notamment alimentaire et d'autres services vitaux, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables, en particulier celles touchées ou à risque de violences basées sur le genre. Dans ce cadre, l'aménagement des sites et les infrastructures seront renforcés pour accueillir les nouveaux arrivants relocalisés, en veillant à leur accès à des services adéquats, à la protection et à un environnement de vie digne.

Objectif stratégique 3 : Renforcer la coordination aux niveaux national et local

Dans le cadre du Modèle de coordination pour les réfugiés, il s'agira de poursuivre le renforcement des mécanismes de coordination existants aux niveaux national et local afin de garantir l'identification des besoins urgents non satisfaits grâce à des outils systématiques de gestion de l'information.

Objectif stratégique 4 : Renforcer les capacités opérationnelles, y compris le plaidoyer et la mobilisation des ressources

Dans une approche collective, veiller à ce que le plaidoyer et les efforts de mobilisation des ressources demeurent une priorité, afin d'obtenir les ressources nécessaires à la réponse à l'urgence des réfugiés, grâce à un plaidoyer fondé sur des données factuelles.

Priorités transversales



Responsabilité envers les populations affectées

Une évaluation participative sera menée dès le début de l'urgence afin d'éclairer la conception de la réponse. Des discussions de groupe seront organisées en tenant compte de l'âge, du genre, du handicap et de la diversité parmi les nouveaux arrivants. Des réunions régulières seront tenues avec les nouveaux arrivants, et des mécanismes de retour d'information et de réponse seront mis en place. Les structures communautaires seront associées à l'élaboration de la stratégie de réponse.



Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)

Le personnel des parties prenantes ainsi que les réfugiés seront sensibilisés à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, ainsi qu'à la politique de tolérance zéro. Le réseau PEAS veillera à ce que les nouveaux arrivants aient accès à un mécanisme communautaire de plaintes, de retour d'information et d'orientation. Les organisations activeront leurs mécanismes internes pour répondre aux cas d'exploitation et d'abus sexuels.



Intégration de la protection

Tous les partenaires impliqués dans cette urgence partagent la responsabilité éthique d'intégrer la protection dans l'ensemble du plan de réponse. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre tous les programmes en tenant compte des risques de protection et des violations potentielles, afin de maximiser l'impact protecteur de l'aide humanitaire. En intégrant les principes de protection dans la mise en œuvre de l'aide, les acteurs humanitaires s'assurent que leurs activités ciblent les personnes les plus vulnérables, renforcent la sécurité et la dignité, et promeuvent les droits et besoins des nouveaux arrivants, tout en favorisant l'inclusion et en évitant toute forme de discrimination, de violence, d'abus, de négligence ou d'exploitation.

Les agences chefs de file sectorielles et les partenaires sont responsables de s'assurer que les activités menées dans leurs secteurs respectifs intègrent une approche axée sur la protection, même sans expertise spécifique. Le secteur Protection au Burundi peut fournir des conseils, orientations et formations en cas de besoin.

L'intégration de la protection dans le cycle de programmation repose sur quatre principes clés à prendre en compte dans toutes les interventions humanitaires :

- 1) Prioriser la sécurité, la dignité et éviter de causer du tort
- 2) Garantir un accès significatif
- 3) Assurer la redevabilité
- 4) Promouvoir la participation et l'autonomisation



Interventions en espèces

Une assistance en espèces d'urgence sera fournie aux personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les enfants non accompagnés ou séparés (ENAS), les femmes à risque, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles atteintes de maladies graves. Par ailleurs, des activités dites « cash-plus » seront mises en œuvre pour favoriser les opportunités économiques et renforcer la résilience des communautés.

Ce plan de réponse vise à élargir l'utilisation de l'assistance en espèces dans plusieurs secteurs : sécurité alimentaire, moyens de subsistance, abris, articles non alimentaires, protection et combustible domestique. Une évaluation des marchés sera menée pour s'assurer que les sites de réfugiés et les centres de transit pour migrants disposent de suffisamment de produits alimentaires et d'articles non alimentaires pour répondre aux besoins des populations existantes et nouvellement arrivées. Si nécessaire, une aide en nature sera fournie à la place de l'assistance en espèces. Pour les rapatriés burundais, l'assistance en espèces est déjà en place et se poursuivra.

Le renforcement du Groupe de travail sur l'assistance en espèces sera priorisé afin d'améliorer la coordination et les synergies entre les partenaires utilisant ce type de modalité. Des initiatives « cash-for-livelihoods » (Cash pour l'Autonomisation) permettront aux réfugiés de s'engager dans des activités génératrices de revenus basées sur leurs compétences et expériences, favorisant leur autonomie. Des efforts seront également déployés pour explorer les possibilités d'inclusion financière, réduisant ainsi leur dépendance à l'aide humanitaire.



Aléas naturels

Le Burundi a connu une crise liée aux inondations en 2024, en raison des effets du phénomène El Niño. Tirant les leçons de cette expérience et compte tenu du risque croissant de crises climatiques dans la région, il est recommandé d'intégrer des mesures de réduction des risques liés aux aléas naturels dans la stratégie de réponse à la crise en RDC.

Réponse sectorielle nationale



PROTECTION

- **Accès au territoire et à l'asile**

Le HCR au Burundi travaillera en collaboration avec le Gouvernement burundais pour garantir l'accès au territoire et à l'asile pour les populations déplacées. En partenariat avec l'ONPRA, le HCR supervisera la gestion des centres de transit, tous situés à une distance raisonnable des frontières. Tous les demandeurs d'asile bénéficieront d'un dépistage médical et nutritionnel dans les centres de transit.

Partenaires du secteur de la protection

ONPRA, CGM, DGRRR, MSNASDPHG, HCR, UNICEF, FNUAP, ONU Femmes, ONUSIDA, OIM, CICR, Croix-Rouge, Save the Children, IRC, Caritas Burundi, World Relief Burundi, World Vision International.

La durée de séjour des nouveaux arrivants dans les centres de transit sera de 3 à 5 jours, après quoi ils seront transférés, sous réserve que le nouveau site de réfugiés soit prêt à les accueillir. Des procédures adaptées aux enfants seront mises en œuvre en collaboration avec l'ONPRA, l'UNICEF et les membres du sous-secteur de la protection de l'enfance, tels que Save the Children. Les réfugiés souhaitant rester en milieu urbain prendront eux-mêmes en charge leurs besoins.

- **Protection et suivi aux frontières**

Le HCR et l'ONPRA assureront le suivi aux différents points d'entrée afin de garantir le respect et l'application des principes d'admission et de non-refoulement aux frontières burundaises.

- **Enregistrement et documentation**

Le CGM effectuera le filtrage des populations cherchant refuge au Burundi aux points d'entrée. Les personnes nouvellement arrivées recevront des informations sur les services d'enregistrement fournis par le HCR et l'ONPRA. Après un séjour ne dépassant pas 5 jours dans un centre de transit, les réfugiés seront relocalisés vers un site d'accueil.

Des équipes conjointes ONPRA/HCR seront déployées dans les centres de transit pour permettre l'identification des personnes ayant des besoins spécifiques, y compris les mineurs non accompagnés et les enfants séparés. Pour ces derniers, l'identification se fera en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la Personne humaine et du Genre.

L'enregistrement d'urgence au niveau 2 (prima facie) sera effectué dès l'arrivée dans les centres de transit, à l'aide de données biométriques. Les équipes d'enregistrement conjointes (ONPRA et HCR) mèneront ce processus. L'effectif comprendra : 2 agents de planification, 3 agents de gestion des foules, 6 agents de saisie proGres, 4 agents biométriques, 2 agents de contrôle qualité, et 3 membres du personnel de protection.

- **Caractère civil de l'asile**

Aux points d'entrée, les services de sécurité burundais inspecteront les effets personnels des nouveaux arrivants afin de s'assurer qu'aucun objet à usage militaire n'est transporté. Ils seront également chargés d'identifier les éventuels combattants dans les centres de transit et de les séparer des civils. Les nouveaux arrivants seront sensibilisés au caractère civil de l'asile ainsi qu'à leurs droits et obligations.

Activités clés à mettre en œuvre aux points d'entrée :

- Suivi des frontières et production de rapports d'analyse sur les tendances des mouvements de population : renforcer le personnel de suivi aux frontières, y compris les autorités locales et les partenaires, pour surveiller les points de passage (y compris informels).
- En collaboration avec les autorités locales et les partenaires, établir des mesures d'atténuation des risques de noyade, notamment par l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) et de plans d'action.
- Poursuivre les actions de plaidoyer en faveur de l'accès au territoire et à l'asile.
- Fournir des informations sur les services disponibles, y compris les procédures d'asile et d'enregistrement.
- Mettre en place des initiatives de renforcement des capacités pour le personnel nouvellement déployé et les autorités aux points d'entrée, notamment des formations sur le droit des réfugiés (droits, obligations, procédures) et la gestion des incidents de protection/sécurité (cadres juridiques nationaux et internationaux).

- Promouvoir la cohésion sociale et les activités de consolidation de la paix avec les communautés hôtes pour garantir la continuité des voies de passage sûres.
- Appuyer les autorités locales dans le filtrage des arrivants et le maintien du caractère civil aux points d'entrée.
- Mettre en place des mécanismes pour identifier rapidement les personnes vulnérables nécessitant une assistance vitale dès le point d'entrée, et établir autant que possible des systèmes d'orientation.
- Logistique et communication : prévoir des services de transport des points d'entrée vers les centres de transit pour les personnes à besoins spécifiques et à mobilité réduite.

Une fois les nouveaux arrivants passés par les points d'entrée, les centres de transit fourniront une assistance et des services jusqu'à leur relocalisation dans les sites d'accueil. Les agences, institutions gouvernementales et partenaires inter-agences opérant dans chaque centre de transit ou d'accueil sont encouragés à mettre en œuvre les activités prioritaires suivantes. La plateforme de coordination dans chaque centre de transit révisera régulièrement ces priorités.

- **Exercice de relocalisation**

Après leur accueil dans les centres de transit, les réfugiés sont relocalisés vers les sites de Musenyi et Bweru. Musenyi, un site existant, a été conçu pour accueillir jusqu'à 15 000 personnes. Au 22 mars, plus de 12 000 réfugiés y avaient déjà été transférés. Musenyi ayant été initialement planifié par le gouvernement dans une optique de solutions durables, le gouvernement et le HCR sont en train de réviser le plan d'aménagement du site pour adapter la taille des parcelles familiales aux nouveaux arrivants.

Bweru, un nouveau site d'accueil, nécessite des investissements multisectoriels importants pour offrir aux réfugiés un espace suffisant pour la construction d'abris et pour mettre en place des services essentiels proportionnels à la population. La priorité actuelle est de continuer le développement de Musenyi. Toutefois, à mesure que Musenyi atteindra sa capacité maximale, le site de Bweru sera utilisé pour poursuivre la relocalisation. Bweru a une capacité d'accueil allant jusqu'à 20 000 personnes.

L'approche de développement des sites suivra la stratégie « des solutions dès le départ », afin d'assurer la mise en place d'un système durable de services et d'assistance. Les services seront étendus sur la base d'évaluations inter-agences menées par l'ONPRA et le HCR, en collaboration avec les ministères responsables, les acteurs du développement et les autres parties prenantes. Des directives nationales et des procédures opérationnelles normalisées (POS) seront élaborées pour garantir une mise en œuvre efficace de cette stratégie.

Étant donné que la population actuelle dans les sites de regroupement temporaire et les centres de transit dépasse la capacité foncière disponible à Musenyi et Bweru, et compte tenu de l'afflux attendu de nouveaux arrivants, il est nécessaire de mener des actions de plaidoyer en faveur de l'identification de terres supplémentaires pour le développement de nouveaux sites. Musenyi et Bweru peuvent accueillir ensemble jusqu'à 35 000 personnes, et des efforts sont en cours pour identifier des terres supplémentaires afin de créer une réserve foncière d'urgence pouvant accueillir 30 000 personnes supplémentaires, portant la capacité totale à 65 000 personnes.

Pour étendre les sites existants ou en établir de nouveaux, des considérations relatives à la planification des sites, à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités du personnel devront être prises en compte. Il est recommandé de ne pas créer plus de trois nouveaux sites dans le cadre de cette réponse d'urgence ; l'expansion des sites existants est donc privilégiée une fois que le troisième site proposé aura atteint sa pleine capacité.

Des outils de gestion de l'information, tels que le système des 4W (Qui fait quoi, où et quand), seront régulièrement mis à jour afin de suivre les activités en temps réel dans l'ensemble des sites et agences, garantissant ainsi la transparence et la coordination.

Pour les réfugiés, le processus de relocalisation suivra le parcours suivant : points d'entrée → centres de transit → sites de destination. Les agences impliquées dans la relocalisation des réfugiés incluent l'ONPRA, le HCR, l'OIM et AIRD. Pour les rapatriés burundais, un transport sera assuré depuis les centres de transit jusqu'aux capitales provinciales respectives, à l'exception des personnes présentant des préoccupations spécifiques en matière de protection ou à mobilité réduite, qui seront accompagnées jusqu'à leur destination finale.

En ce qui concerne les ressortissants de pays tiers et les migrants, l'OIM et d'autres partenaires assureront principalement les besoins en transport. Des moyens de transport commerciaux pour passagers seront identifiés, et des accords-cadres seront signés pour garantir un transport fiable pour les nouveaux arrivants et leurs effets personnels.

Sous-secteur : Protection de l'enfance

Les enfants non accompagnés et séparés (ENAS) seront identifiés, évalués et enregistrés dans les centres de transit. Les procédures d'intérêt supérieur de l'enfant (BIP) seront mises en œuvre dans les sites de réfugiés, les centres de transit de l'OIM ou les communautés de retour, selon les cas. Des modalités de prise en charge alternative seront mises en place en fonction des besoins identifiés, en privilégiant les solutions basées sur la famille et la communauté.

Pour prévenir la séparation familiale, des mécanismes de recherche et de réunification seront mis en œuvre en collaboration avec le CICR, l'UNICEF et d'autres acteurs. Des procédures opérationnelles normalisées (POS) et des outils de gestion des cas de protection de l'enfance, harmonisés et validés par le ministère en charge de la protection de l'enfance, guideront toutes les interventions. La gestion des cas sera assurée conjointement avec les services sociaux, avec le soutien de l'UNICEF, et la gestion de l'information sur la protection de l'enfance sera renforcée.

Des travailleurs sociaux spécialisés seront déployés pour fournir des services vitaux de protection de l'enfance et suivre les enfants à risque jusqu'à leur relocalisation vers les sites d'accueil. Des Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance (RCPE) supplémentaires seront mis en place afin de renforcer les mécanismes communautaires de protection.

Des Espaces amis des enfants (EAE) seront établis pour créer un environnement protecteur, offrir un soutien psychosocial aux enfants affectés par des traumatismes, et garantir des services de prévention et de réponse pour les enfants à risque ou victimes de violence, d'abus ou d'exploitation. Des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant seront organisées, et des informations adaptées aux enfants sur les procédures et les services disponibles leur seront fournies.

Les prestataires de services sectoriels, les comités de protection de l'enfance et les travailleurs sociaux recevront des formations spécialisées. Des services d'enregistrement des naissances seront mis à disposition des enfants non enregistrés.

Aux points d'entrée, les nouveaux arrivants recevront des masques et du gel désinfectant avant leur enregistrement et leur transfert vers les centres de transit. Une attention particulière sera accordée aux personnes ayant des besoins spécifiques (PSN). Une assistance initiale, incluant nourriture, santé, nutrition, eau et assainissement, sera fournie dans les centres de transit avant la relocalisation vers les

sites de réfugiés, les zones urbaines, les centres de transit de l'OIM ou les centres de transit pour rapatriés burundais. Les conditions routières seront surveillées en raison de la longue saison des pluies au Burundi.



Sous-secteur : Violences basées sur le genre (VBG)

Une approche globale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) sera mise en œuvre. Tous les nouveaux arrivants seront sensibilisés aux questions de VBG et informés des mécanismes d'orientation disponibles. Des services d'écoute et de conseil seront offerts aux personnes survivantes qui se présenteront, et leurs cas seront documentés et gérés à l'aide d'outils harmonisés et validés de gestion des cas.

Des services de réponse aux VBG et de santé sexuelle et reproductive (SSR), adaptés aux besoins des femmes et des filles en âge de procréer, seront mis en place. Des kits de prophylaxie post-exposition (PPE) seront disponibles pour la prise en charge clinique des survivantes de viol. Des procédures opérationnelles normalisées (POS) et des outils seront élaborés ou adaptés, puis diffusés à l'ensemble des parties prenantes, accompagnés de formations ciblées pour garantir une mise en œuvre efficace.

Les conditions d'accueil des réfugiés et autres personnes concernées seront améliorées dans le cadre de la réponse globale en matière de protection. Des activités structurées de préparation et de réponse seront mises en place aux points d'entrée officiels et dans les centres de transit, en particulier le long de la rivière Rusizi, point de passage clé entre la RDC et le Burundi.

Les mécanismes d'orientation pour les survivants(es) de VBG seront élargis, mis à jour et reliés aux services existants afin de garantir un accès rapide aux soins médicaux, au soutien psychosocial et à l'assistance juridique. La gestion des cas sera renforcée, en mettant l'accent sur une approche centrée sur la personne survivante, incluant un traitement médical d'urgence, un soutien en santé mentale et un accompagnement psychosocial (SMAPS), ainsi qu'une assistance juridique.

Les agents de santé recevront des formations de remise à niveau sur le dépistage d'urgence des survivant(e)s de VBG, conformément aux protocoles du Ministère de la Santé et en collaboration avec les partenaires de santé. Des soins cliniques spécialisés seront assurés pour les enfants survivants, et un soutien aux compétences de vie sera offert aux adolescentes.

Les activités de prévention et de réduction des risques liés aux VBG seront renforcées, avec des interventions ciblées pour les personnes exposées à un risque accru. Des espaces sûrs pour les femmes et les filles, y compris des espaces mobiles dans certains sites, seront mis en place pour offrir un environnement sécurisé aux survivantes et aux personnes à risque. Des agents dédiés à la gestion des cas seront recrutés pour renforcer les services de soutien psychosocial.

Des initiatives de renforcement des capacités seront proposées aux autorités, aux partenaires et aux structures communautaires, y compris aux agents de santé et aux forces de l'ordre, afin d'améliorer leur réponse face aux VBG. Des campagnes de sensibilisation impliqueront les communautés dans les efforts de prévention et de réponse, renforçant ainsi la protection communautaire dans son ensemble.

Des kits de santé sexuelle et reproductive (SSR), y compris des kits post-viol, seront acquis et distribués afin de garantir un accès aux soins médicaux essentiels. Des kits de dignité et d'hygiène seront également fournis pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

Les programmes de réponse aux VBG seront intégrés à des initiatives favorisant la résilience, l'autonomie et les moyens de subsistance des personnes survivantes et des groupes vulnérables exposés à un risque accru de VBG. Enfin, des kits de survie tenant compte des sexes et des consultations médicales et des médicaments spécifiques aux femmes et aux filles seront fournis.

Pour contribuer à l'intégration de la dimension de genre, ONU Femmes fournira un soutien technique à tous les secteurs, aux institutions gouvernementales pour intégrer la dimension de genre dans leurs interventions de sauvetage dans les centres d'accueil et les sites de réfugiés.



Sous-secteur : Protection communautaire

Conformément aux principes d'Âge, Genre et Diversité (AGD), le HCR et ses partenaires intégreront des approches de protection communautaire dans toutes les réponses sectorielles d'urgence. Ces efforts accorderont la priorité à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes, des filles, des hommes et des garçons, tout en impliquant activement les nouveaux arrivants, les parties prenantes gouvernementales et les partenaires. L'ONU Femmes, en collaboration avec le HCR, fournira un soutien technique à tous les secteurs afin qu'ils intègrent la dimension de genre dans leurs interventions.

Afin de renforcer la participation communautaire dans les efforts de protection, un appui sera apporté aux Comités centraux de réfugiés déjà existants ainsi qu'aux nouvelles structures communautaires créées dans les sites d'accueil. Ces structures recevront un soutien continu en renforcement des capacités à travers des formations, une assistance en nature et des paiements incitatifs, afin d'assurer leur intégration effective dans les équipes de réponse d'urgence.

L'intégration de la protection sera encouragée dans la prestation des services, garantissant que toutes les interventions humanitaires respectent la dignité, la sécurité et l'inclusion. Des projets communautaires à petite échelle seront identifiés et mis en œuvre pour promouvoir l'autonomie des réfugiés et renforcer la résilience communautaire.

La mobilisation communautaire sera renforcée par le biais de campagnes de sensibilisation et de mécanismes de communication avec les communautés (CwC), fournissant des informations sur des sujets tels que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), la prévention de la fraude et les services disponibles.

Des organisations dirigées par des réfugiés (ODR), des organisations communautaires (OC) et des organisations locales de femmes supplémentaires seront mobilisées afin de renforcer la mise en œuvre des activités de protection. Des initiatives de consolidation de la paix seront lancées pour promouvoir la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés hôtes.

Des activités de soutien psychosocial et de santé mentale (SMAPS) seront mises en œuvre et intégrées dans tous les secteurs pour répondre aux traumatismes et améliorer le bien-être des populations affectées.

EDUCATION

Des structures temporaires d'apprentissage (STA) seront mises en place afin d'offrir des opportunités éducatives immédiates aux enfants déplacés. La réhabilitation et l'entretien des écoles existantes seront prioritaires, ainsi que la construction de salles de classe supplémentaires et la fourniture de mobilier scolaire pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

Partenaires du secteur de l'éducation

Ministère de l'Éducation, UNICEF, HCR, Save the Children, JRS et les membres du Groupe de travail sur l'éducation en situation d'urgence (EiE WG).

Pour faire face aux besoins des nouveaux arrivants, le nombre d'enseignants sera renforcé. En collaboration avec le PAM, le programme de cantines scolaires sera élargi afin de garantir aux enfants l'accès à des repas nutritifs pendant leur scolarité.

Des formations de remise à niveau seront dispensées au personnel du ministère de l'Éducation et aux enseignants volontaires communautaires sur l'Éducation en situation d'urgence (EeSU) et les normes minimales de l'INEE, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.

Des fournitures scolaires essentielles, telles que des tableaux noirs, des kits de loisirs, des uniformes et des manuels scolaires, seront distribuées pour soutenir les élèves et les enseignants. En outre, le programme de repas scolaires (PRS) continuera à fournir des repas afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage et le bien-être général des enfants.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Des repas chauds seront fournis aux nouveaux arrivants, incluant une alimentation complémentaire pour les femmes enceintes et allaitantes afin de répondre à leurs besoins nutritionnels. Un dépistage nutritionnel sera réalisé pour évaluer, rapporter et suivre l'état nutritionnel des nouveaux arrivants, et garantir des interventions rapides si nécessaire.

Partenaires du secteur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance

PAM et HCR

Des produits nutritionnels, tels que les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), le F75 et le F100, seront acquis pour la prise en charge de la malnutrition aiguë et le traitement des personnes vulnérables, en particulier les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes.

Des biscuits à haute teneur énergétique (HEB) seront distribués aux nouveaux arrivants pour répondre à leurs besoins nutritionnels immédiats. La distribution alimentaire mensuelle se poursuivra pour garantir un accès régulier à la nourriture pour les réfugiés. Les programmes d'alimentation complémentaire seront étendus aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes.



SANTÉ PUBLIQUE ET NUTRITION

Un dépistage sanitaire sera effectué pour les nouveaux arrivants afin d'identifier les besoins de santé immédiats. Un système d'orientation médicale sera mis en place pour garantir que les cas urgents soient référés vers les structures de santé appropriées. Des procédures de gestion des corps sans vie seront convenues avec le Ministère de la Santé afin d'assurer un traitement digne.

Partenaires du secteur de la santé publique et de la nutrition

Ministère de la Santé Publique, OMS, UNICEF, FAO, CONCERN, HCR, ONUSIDA, UNFPA, HealthNet/TPO, MSF, GVC, CICR, OIM, IRC, GDCB.

Les tendances sanitaires seront étroitement surveillées afin de suivre l'état de santé des nouveaux arrivants et d'identifier les problèmes émergents. Des soins obstétricaux d'urgence de base et des soins essentiels aux nouveau-nés seront fournis pour garantir la santé maternelle et infantile pendant la réponse d'urgence.

Des services de soins de santé primaires et de santé reproductive seront disponibles pour répondre aux besoins généraux et en santé reproductive de la population. Des fournitures médicales seront achetées pour permettre aux structures de santé de traiter les cas médicaux. Les frais liés aux orientations

médicales, y compris le transport vers des centres médicaux de niveau supérieur, seront couverts pour les patients nécessitant des soins spécialisés.

Un dépistage nutritionnel sera réalisé pour évaluer, rapporter et surveiller l'état nutritionnel des nouveaux arrivants, avec une attention particulière portée aux groupes vulnérables. Des produits nutritionnels, tels que les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), le F75 et le F100, seront acquis pour la prise en charge de la malnutrition aiguë.

Le programme de sensibilisation en santé sera élargi afin d'améliorer l'accès aux services de santé essentiels pour les communautés éloignées ou difficiles d'accès.



EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE (WASH)

Un approvisionnement quotidien suffisant en eau potable sera assuré pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Des latrines communautaires seront mises en place afin de garantir l'accès à des installations sanitaires sûres. Des initiatives communautaires de gestion des déchets seront encouragées pour promouvoir des pratiques durables et efficaces d'élimination des déchets.

La gestion des systèmes d'approvisionnement en eau sera priorisée, y compris la réhabilitation des forages, des canalisations et des réseaux, ainsi que l'installation de systèmes hybrides alimentés par des carburants alternatifs ou à l'énergie solaire afin de garantir un approvisionnement fiable en eau. De nouvelles canalisations seront également installées pour étendre l'accès à l'eau potable.

La qualité de l'eau sera régulièrement contrôlée à travers des analyses microbiologiques et chimiques afin de garantir sa sécurité et prévenir les maladies hydriques.

Des comités WASH seront créés et renforcés pour appuyer la gestion communautaire des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Des kits WASH, comprenant des récipients de stockage d'eau et des réservoirs souples d'urgence, seront distribués aux ménages pour garantir une manipulation et un stockage sûrs de l'eau.

La réhabilitation ou l'installation de latrines institutionnelles, familiales et individuelles sera une priorité pour répondre aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes. Des activités de promotion de l'hygiène seront menées, incluant des initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les connaissances et les pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène.

Les systèmes de gestion des déchets solides et les systèmes de drainage seront améliorés afin de prévenir la contamination de l'environnement et de réduire les risques sanitaires.

Le paquet minimum WASH sera fourni dans les écoles et les établissements de santé afin de garantir que ces institutions clés disposent d'un accès adéquat à l'eau potable, à des installations sanitaires et à des services d'hygiène.

Partenaires du secteur WASH

Autorité municipale de l'eau, REGIDESO, ONPRA, COPED, CRB, HealthNet/TPO, UNICEF, HCR, AIRD, IRC, World Vision International Burundi, Caritas Belgique, AIDE, GDCB.



LOGISTIQUE ET APPROVISIONNEMENT

Des services de transport seront mis en place afin d'assurer la relocalisation rapide et sécurisée des nouveaux arrivants vers les sites de réfugiés. La capacité de stockage sera renforcée pour accueillir les fournitures d'urgence, y compris les vivres, les articles de secours essentiels et d'autres biens indispensables. Les ASE seront distribués après l'enregistrement au niveau des ménages afin de garantir que chaque foyer reçoive le soutien nécessaire.

Une évaluation coordonnée des capacités d'entreposage autour des centres de transit et des sites d'accueil sera menée pour s'assurer que les capacités de stockage sont adaptées au nombre prévu d'arrivants.

La deuxième priorité est d'établir des accords-cadres pour l'approvisionnement et la distribution des articles non alimentaires et des matériaux d'abris d'urgence, en veillant à ce qu'ils soient adaptés au contexte local. Le maintien d'un approvisionnement stable du panier alimentaire constituera également un objectif clé.

Le renforcement des capacités logistiques de transport, notamment la location de camions pour la relocalisation et le déplacement des fournitures, sera essentiel. En outre, une approche stratégique visant à garantir un approvisionnement continu en carburant sera priorisée pour répondre aux besoins opérationnels.



ABRIS D'URGENCE ET ARTICLES NON ALIMENTAIRES

La planification des sites permettra de réserver les espaces nécessaires à la mise en place des infrastructures et de délimiter clairement les parcelles au niveau des ménages, y compris les limites des terrains. Cela contribuera à une meilleure organisation des sites et offrira une visibilité tant aux réfugiés qu'aux prestataires de services.

Partenaires du secteur des abris d'urgence et des articles non alimentaires

ONPRA, HCR, COPED, OIM, Caritas, World Relief Burundi, World Vision International Burundi

Une assistance en abris d'urgence sera fournie au niveau des ménages, incluant la distribution de tentes familiales d'urgence afin de garantir une protection et un hébergement immédiats.

En coordination avec le secteur Protection, des efforts seront déployés pour établir et réhabiliter des infrastructures communautaires essentielles telles qu'un centre communautaire polyvalent, des espaces adaptés aux enfants et des centres pour femmes, afin de soutenir le bien-être général de la population réfugiée.

Au niveau des ménages, des articles non alimentaires seront distribués afin de garantir l'accès à des biens essentiels, tels que des ustensiles de cuisine, des articles de literie et des produits d'hygiène.

Une attention particulière sera portée aux personnes ayant des besoins spécifiques lors de la distribution des ANA et du matériel d'abri, afin qu'elles reçoivent l'appui et les aménagements nécessaires pour répondre à leurs besoins particuliers.



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE DOMESTIQUE

L'établissement des nouveaux sites d'accueil à Musenyi et Bweru nécessitera des efforts considérables pour aménager et dégager les terrains alloués par le gouvernement. Cela comprendra la délimitation des sites réhabilités ou nouvellement ouverts, y compris les voies d'accès, les infrastructures communes et les parcelles résidentielles. Le HCR et ses partenaires s'efforceront d'atténuer les risques de dégradation de l'environnement en menant une évaluation de l'impact environnemental, conformément aux exigences.

Partenaires du secteur de l'environnement et de l'énergie domestique

Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, HCR, PAM, CARITAS, COPED, FAO, RET IRC, World Vision International Burundi

Pour protéger et préserver l'environnement, les activités prévues incluent la création et la protection de zones vertes, l'installation de pépinières d'arbres sur les deux sites, ainsi que la distribution de foyers économes en énergie afin de réduire la consommation de combustible et l'impact environnemental. Des campagnes de sensibilisation à l'environnement seront organisées pour impliquer les réfugiés et les communautés hôtes dans des pratiques durables.

Des initiatives de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour introduire des approches innovantes de gestion environnementale aux nouveaux arrivants, en les encourageant à s'approprier les efforts de protection de l'environnement. La réhabilitation des terres dégradées sera soutenue à travers des initiatives communautaires de reverdissement, favorisant l'appropriation locale et la durabilité à long terme.

Par ailleurs, le HCR et ses partenaires étudieront la possibilité d'acheter et de distribuer du bois de chauffage aux ménages nouvellement arrivés afin de réduire la collecte incontrôlée de bois, souvent source de dégradation environnementale et de risques accrus de violences basées sur le genre (VBG).

Réponse aux ressortissants de pays tiers

Les ressortissants de pays tiers et les migrants burundais feront l'objet d'un processus rigoureux d'enregistrement et d'identification. L'OIM collaborera avec le HCR, sous la coordination du CGM, pour enregistrer les migrants et les ressortissants de pays tiers (RPT) nouvellement arrivés, y compris ceux ayant besoin d'un retour volontaire assisté. Lors de l'enregistrement, l'OIM mènera une évaluation rapide des intentions de retour des migrants et des RPT afin de permettre une assistance fondée sur des données probantes.

Les migrants et les RPT seront évalués pour identifier leurs vulnérabilités, notamment les problèmes de santé, les besoins en protection et les risques spécifiques. Les personnes identifiées comme vulnérables seront orientées vers les services appropriés, y compris les services sociaux, l'UNICEF pour les mineurs non accompagnés, les soins médicaux, le soutien psychosocial et l'assistance juridique.

Les migrants et RPT les plus vulnérables seront orientés vers les centres de transit de l'OIM dans la capitale, où une équipe psychosociale sera mise en place pour fournir un soutien direct, y compris les premiers secours psychologiques et, si nécessaire, des orientations vers des soins spécialisés en santé mentale. Parallèlement, en fonction du nombre de RPT et de migrants enregistrés et nécessitant une assistance, l'OIM envisage la mise en place d'un centre temporaire sûr où l'OIM et ses partenaires, notamment le PAM, fourniront des services d'urgence tels que la distribution de nourriture, un hébergement temporaire, et des articles non alimentaires essentiels, y compris des tentes, couvertures, kits d'hygiène et ustensiles de cuisine. Des efforts seront faits pour garantir que les abris soient sûrs, dignes et

culturellement appropriés. Des mesures de protection seront mises en œuvre pour préserver les droits et le bien-être des migrants et des RPT, notamment contre l'exploitation, les abus et la violence.

L'OIM travaillera en étroite collaboration avec les ambassades/consulats afin d'identifier, de vérifier et de traiter les documents de voyage des RPT souhaitant bénéficier du retour volontaire assisté et de la réintégration (AVRR). L'OIM organisera et réservera tous les vols charters en fonction des nationalités et des destinations finales. Elle évaluera l'aptitude au voyage, organisera le transport terrestre depuis le centre de transit jusqu'à l'aéroport, et assurera l'appui pour toutes les procédures pré- et post-départ.

Pour les migrants, des services de transport d'urgence seront assurés afin de faciliter les déplacements internes sur la base du volontariat déclaré, permettant ainsi un trajet sûr, sécurisé et fiable du centre de transit vers leurs zones d'origine au Burundi.

Une vérification médicale visuelle de l' « aptitude au voyage » avant le départ sera effectuée par le personnel médical local de l'OIM afin de s'assurer de l'état de santé des voyageurs avant le trajet. Si des cas de mineurs non accompagnés nécessitant des services de transport n'ont pas été identifiés lors de la phase d'enregistrement, l'OIM coordonnera avec le CICR, l'UNICEF et les services sociaux compétents.

Le transport d'urgence pour les migrants sera assuré à travers des accords conclus avec des prestataires de services de transport terrestre public, permettant de fixer les tarifs pour le trajet jusqu'au hub le plus proche de la destination finale des migrants, via des bus ou véhicules collectifs, ou une combinaison des deux. Tous les bénéficiaires recevront un briefing avant l'embarquement. Dans la mesure du possible, les rapatriés seront intégrés aux programmes communautaires de réintégration et de solutions durables déjà en cours, mis en œuvre par l'OIM ainsi que d'autres partenaires du système des Nations Unies ou de l'Équipe humanitaire de pays.

Partenariat et coordination

Coordination aux niveaux national et local

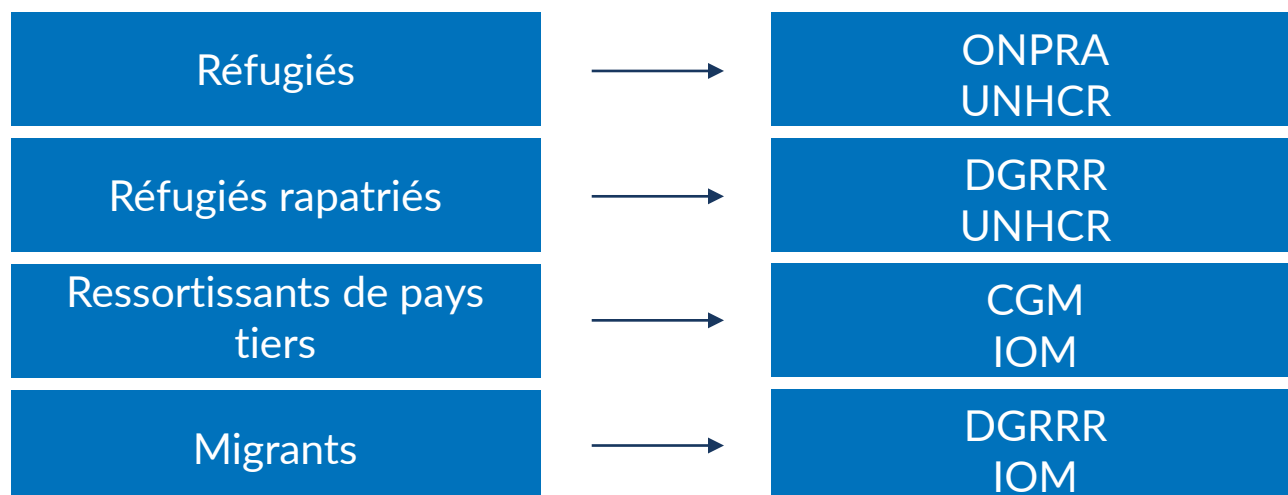
Le Gouvernement du Burundi, à travers l'ONPRA, assurera la coordination de toutes les activités liées à la réponse à l'afflux de nouveaux réfugiés, avec le soutien des agences des Nations Unies et des partenaires. L'ONPRA est responsable de la gestion des centres de transit de Cishemere et de Makombe.

Conformément au Modèle de coordination pour les réfugiés (RCM), le HCR, en tant qu'agence mandatée pour la protection des réfugiés, assure la coordination de la réponse en collaboration avec l'ONPRA. En ce qui concerne les rapatriés, la DGRRR supervise le processus de rapatriement, avec l'appui du HCR et d'autres partenaires. Compte tenu des mouvements mixtes de population — réfugiés, rapatriés, ressortissants de pays tiers et migrants — des plateformes de coordination dédiées ont été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe.

Pour garantir une réponse rapide et efficace, des réunions de coordination régulières seront organisées dès la phase d'alerte, au niveau national et sur le terrain, réunissant les représentants du gouvernement (ONPRA, CGM, DGRRR), les agences des Nations Unies, les partenaires et autres parties prenantes.

Le HCR travaillera en étroite collaboration avec les responsables sectoriels pour élaborer un cadre global de suivi et d'évaluation, afin de garantir que les résultats clés et les étapes importantes soient systématiquement suivis pour orienter la réponse.

Structure de coordination basée sur le type de population (Niveau national et sous-national)²



Secteurs actifs et agences chefs de file Réponse aux réfugiés et aux rapatriés Centres de transit et sites d'accueil		
Secteurs		Agences de coordination
Protection	Protection générale y compris la protection communautaire	ONPRA, CGM, DGRRR, MSNASDPHG, HCR, UNICEF, UNFPA, ONU Femmes, ONUSIDA, OIM, CICR, Croix-Rouge, Save the Children, IRC, Caritas Burundi, World Relief Burundi, World Vision International
	Violences basées sur le genre (VBG)	
	Protection de l'enfance	
Eau, Assainissement et Hygiène (WASH)		Autorité municipale de l'eau, REGIDESO, ONPRA, COPED, CRB, HealthNet/TPO, UNICEF, HCR, AIRD, IRC, World Vision International Burundi, Caritas Belgique, AIDE, GDCB
Education		Ministère de l'Éducation, UNICEF, HCR, Save the Children, JRS, membres du Groupe de travail sur l'éducation en situation d'urgence (EiE WG)
Abris et articles non alimentaires		ONPRA, HCR, COPED, OIM, Caritas, World Relief Burundi, World Vision International Burundi
Environnement et énergie domestique		HCR, PAM, CARITAS, COPED, FAO, RET IRC, World Vision International Burundi

² Des réunions avec les gouverneurs de province seront organisées par l'ONPRA, la DGRRR, le CGM, le HCR et l'OIM.

Santé et nutrition	Ministère de la Santé Publique, OMS, UNICEF, FAO, CONCERN, HCR, ONUSIDA, UNFPA, HealthNet/TPO, MSF, GVC, CICR, OIM, IRC, GDCB
Sécurité alimentaire et moyens de subsistance	PAM, FAO, HCR, UNICEF
Coordination des centres de transit / sites d'accueil	HCR, ONPRA, DGRRR
Approvisionnement et logistique	HCR, PAM, OIM
Coordination	MIDCSP (ONPRA, DGRRR, CGM), HCR, RCO/OCHA

Afin d'assurer la fourniture efficace et rapide de l'assistance et des services d'urgence, une approche de coordination structurée et harmonisée sera mise en œuvre. La réponse s'appuiera sur un cadre de collaboration réunissant les autorités gouvernementales, les agences des Nations Unies et les partenaires humanitaires afin de garantir une approche globale et fondée sur les droits, tant dans les centres de transit que dans les sites d'accueil.

Les efforts de coordination viseront à aligner les mesures de préparation et de réponse d'urgence pour répondre aux besoins immédiats et à moyen terme des nouveaux arrivants. Des normes et directives communes seront appliquées afin de réduire les disparités dans la prestation des services entre les différents sites, et de garantir un accès équitable aux services essentiels.

Les décisions et actions seront basées sur des évaluations fondées sur des données probantes, avec une priorité accordée aux besoins les plus urgents identifiés dans le cadre d'évaluations conjointes. Les mécanismes de coordination permettront d'identifier les préoccupations clés à faire valoir, de développer des messages unifiés et de renforcer l'engagement avec les autorités nationales, les plateformes inter-agences et les donateurs afin de mobiliser les ressources nécessaires. L'appel inter-agences pour le Burundi servira d'outil principal de plaidoyer et de répartition des financements, en appui à la définition des priorités programmatiques, des indicateurs et des stratégies de réponse.

Des orientations techniques, des procédures opérationnelles normalisées (POS) et des stratégies de réponse seront élaborées et diffusées afin de garantir la redevabilité, la prévisibilité et l'efficacité des activités de préparation et de réponse d'urgence. Des initiatives de renforcement des capacités seront coordonnées pour renforcer les compétences techniques et opérationnelles des partenaires et des acteurs communautaires.

La protection restera au cœur de tous les aspects de la réponse, avec des efforts visant à intégrer les considérations de protection dans tous les secteurs. Les forums de coordination veilleront à ce que les problématiques urgentes liées à l'urgence soient traitées de manière collective, et des mécanismes seront mis en place pour limiter les doublons et chevauchements entre les partenaires. Les ressources seront rationalisées en fonction des besoins et des lacunes identifiés, et des outils actualisés de gestion de l'information, tels que les 4W (Qui fait quoi, où, quand), seront utilisés pour assurer un suivi et une coordination efficaces.

Le Forum inter-agences sera soutenu dans la production de mises à jour d'urgence et de rapports de gestion de l'information, les coordinateurs sectoriels assurant des mises à jour régulières afin de garantir la transparence et la redevabilité dans l'ensemble de la réponse.

Le Forum national de coordination d'urgence déterminera la fréquence des réunions de coordination inter-agences, qui se tiendront à Bujumbura et sur le terrain — principalement dans les centres de transit et à Musenyi dans un premier temps, puis à Bweru dès son opérationnalisation.

Étant donné l'urgence liée à la mise en œuvre de la réponse d'urgence, il est recommandé d'organiser des réunions inter-agences deux fois par semaine aux niveaux national et local. Les réunions de coordination inter-agences au niveau terrain sont proposées les mardis, afin que les enjeux soulevés puissent être communiqués à temps lors de la réunion nationale du jeudi, permettant ainsi une prise de décision rapide.

En complément, des réunions sectorielles hebdomadaires à Bujumbura, idéalement le mercredi, sont recommandées, de manière à s'intégrer entre les réunions inter-agences terrain du mardi et la réunion nationale du jeudi, assurant ainsi un flux continu d'informations et de résolution des problèmes.

Jusqu'à stabilisation de la situation d'urgence, ces plateformes de coordination devront être maintenues. Une fois la situation stabilisée, le Forum national de coordination d'urgence pourra recommander un passage à une fréquence de réunions bimensuelles.

L'afflux important de nouveaux arrivants au Burundi exerce une pression considérable sur toutes les agences impliquées. Il est donc essentiel que chaque agence évalue de manière critique et renforce ses capacités en personnel d'urgence.

De plus, les coordinateurs sectoriels continueront de mettre à jour les équipes sectorielles d'urgence dans leurs forums de coordination respectifs, tout en assurant que des initiatives de renforcement des capacités soient menées en parallèle pour améliorer l'efficacité de la réponse.

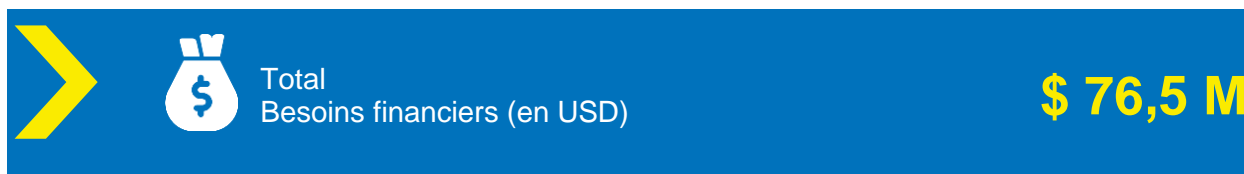
Les Principes de partenariat de 2007 guideront tous les forums de coordination:

- Égalité entre les partenaires dans la consultation et la prise de décision;
- Transparence entre les partenaires ;
- Primauté d'une approche axée sur les résultats dans l'action humanitaire ;
- Responsabilité partagée entre les partenaires pour accomplir les tâches engagées ;
- Complémentarité entre les capacités et activités des acteurs locaux et internationaux.

Les activités des membres de chaque forum de coordination seront également guidées par les Principes de protection contenus dans la Charte humanitaire et les normes minimales en matière de réponse humanitaire (2011):

- Éviter d'exposer les populations à des préjudices supplémentaires du fait de nos actions ;
- Garantir un accès impartial à l'aide — en proportion des besoins et sans discrimination ;
- Protéger les personnes contre les atteintes physiques et psychologiques résultant de la violence et de la coercition ;
- Aider les personnes à revendiquer leurs droits, accéder à des recours et se remettre des abus subis.

Besoins financiers inter-agences



À la suite de l'activation du plan de contingence pour le Burundi, une décision a été prise au niveau national de développer un plan de réponse global reflétant l'ampleur de l'urgence, accompagné d'un budget clairement défini pour répondre aux besoins urgents des nouveaux arrivants. En consultation avec les agences intervenantes, les besoins budgétaires suivants ont été établis.

Au 23 mars, seuls 4 % des 76,5 millions USD estimés comme nécessaires pour la réponse étaient disponibles, laissant un déficit de financement critique de 96 %. Pour combler ce manque et permettre la mise en œuvre efficace de la réponse, un appel inter-agences a été lancé avec la facilitation du HCR et des agences participantes. Compte tenu de l'évolution rapide des besoins, une évaluation multisectorielle continue sera menée afin d'identifier et de combler les lacunes émergentes.

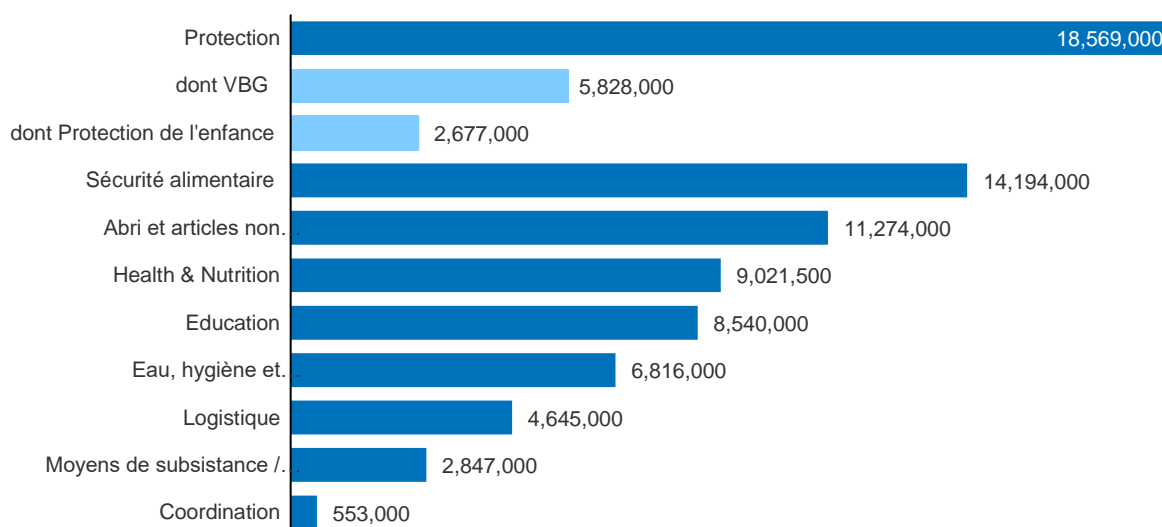
Par ailleurs, des efforts soutenus de plaidoyer seront déployés pour mobiliser des fonds, y compris par le biais de fonds communs d'urgence, afin de répondre aux secteurs prioritaires sous-financés.

Pour mettre en œuvre ce plan de réponse de manière efficace, l'équipe d'urgence comprendra des fonctions clés telles que : protection (VBG, protection de l'enfance, protection communautaire), gestion de programme, administration, ressources humaines, eau, assainissement et hygiène (WASH), abris, approvisionnement, santé et nutrition, gestion de l'information, relations extérieures.

Ces équipes soutiendront les évaluations conjointes des besoins et contribueront à une stratégie de communication coordonnée, approuvée par le forum national de coordination.

Résumé budgétaire par secteur au niveau national

(en millions USD)



Besoins financiers par secteur et par partenaire

Partenaire/ Secteur	Protection	Protection de l'enfance	VBG	Education	Sécurité alimentaire	Santé et nutrition	Moyens de subsistance / résilience	Logistiques	Abris et articles non alimentaires	WASH	Coord- ination	Total
Caritas						50,000			100,000			150,000
COPEL									430,000	70,000		500,000
DRC			1,000,000				500,000		500,000			2,000,000
FAO							688,000					688,000
OIM	2,000,000					300,000	200,000	2,500,000	1,500,000	300,000	100,000	6,900,000
IRC	400,000	300,000	450,000	800,000	700,000	800,000	500,000	350,000	860,000	260,000		5,420,000
JRS				1,099,000								1,099,000
SCI		325,000	190,000									515,000
ONU Femmes			1,800,000									1,800,000
ONUSIDA						100,000						100,000
FNUAP			2,200,000									2,200,000
HCR	7,664,000	177,000	81,000	3,868,000		2,740,000		1,795,000	7,884,000	1,500,000	453,000	26,162,000
UNICEF		1,780,000		2,773,000		1,850,500	959,000			4,686,000		12,048,500
PAM					13,214,000	1,352,000						14,566,000
OMS						1,275,000						1,275,000
WRB		95,000	107,000		280,000	554,000						1,036,000
Grand total	10,064,000	2,677,000	5,828,000	8,540,000	14,194,000	9,021,500	2,847,000	4,645,000	11,274,000	6,816,000	553,000	76,459,500